



La protection des données de la clientèle a la priorité absolue

Le 18 septembre 2013 déjà, la Neue Zürcher Zeitung (NZZ) annonçait que sa rédaction était en possession de quatre bandes de données provenant des centres de calcul de Swisscom. Swisscom a immédiatement réagi en déposant une plainte pénale contre X. La NZZ, qui a invoqué la protection des sources lors de l'enquête, a poursuivi l'analyse des données ces dernières semaines puisqu'elle a publié les noms de certains clients dans un nouvel article publié le 20 décembre 2013. Une telle publication ne présente aucun intérêt pour le public. Au contraire, il s'agit d'une violation des droits de la personnalité des clients concernés. Afin de préserver les intérêts de ses clients, Swisscom exige de la NZZ qu'elle lui restitue et détruise immédiatement les données encore en sa possession et qu'elle renonce à toute autre publication. Elle envisage par ailleurs d'intenter une action en justice contre le journal.

Selon un article de la Neue Zürcher Zeitung (NZZ) paru le 18 septembre 2013, la rédaction était en possession de quatre bandes de données provenant de centres de calcul de Swisscom. Swisscom accorde une grande importance à la protection des données de ses clients. Aussi l'entreprise a-t-elle aussitôt déposé une plainte pénale contre X et informé le préposé fédéral à la protection des données. La piste d'un acte criminel est toujours envisagée.

Au cours de la procédure d'enquête, Swisscom est parvenue à recueillir des informations sur les bandes de données dérobées et sur leurs contenus lorsque ceux-ci n'étaient pas endommagés. Ces bandes ne contenaient que des données de sauvegarde de Swisscom datant des années 2008 à 2010. Swisscom n'a recouvré que trois des quatre bandes de données dérobées, la quatrième ayant été prétendument détruite par la source. C'est ce qu'ont indiqué les conclusions du Ministère public. Swisscom peut donc certes procéder à l'analyse des contenus sur la base des métadonnées obtenues de la NZZ, mais elle ne peut plus analyser les différents enregistrements.

En publiant des noms, la NZZ viole les droits de la personnalité des clients

La NZZ dispose visiblement toujours de copies des données dérobées, qu'elle a analysées plus en détail ces dernières semaines. De l'avis de Swisscom, la publication de noms par la NZZ viole



les droits de la personnalité des clients et ne présente aucun intérêt pour le public. En publiant cet article trois mois après l'annonce du vol de données, la NZZ accepte de violer les droits de la personnalité des clients de Swisscom.

Pour préserver les intérêts de ses clients, Swisscom exige de la NZZ qu'elle lui restitue et détruise immédiatement les données encore à sa disposition et qu'elle cesse la publication d'informations analysées et de noms identifiés sur les bandes de données parvenues illégalement en sa possession. Elle envisage en outre d'intenter une action en justice contre la NZZ pour donner davantage de poids à ses exigences.

Sécurité encore améliorée

Swisscom a immédiatement pris les mesures nécessaires pour empêcher qu'un cas similaire ne se reproduise. Depuis 2012 déjà, les données sauvegardées dans ses centres de calcul sont toutes réparties sur un grand nombre de disques durs différents. Du fait de cette répartition, un disque dur ne contient que quelques fragments des données stockées. Or il est très difficile de tirer des données utilisables d'un seul disque dur ou de quelques-uns uniquement. D'autres mesures ont également été adoptées pour renforcer davantage encore la sécurité. A titre d'exemple, le nouveau centre de calcul de Wankdorf sera équipé d'un dispositif de contrôle (avec détecteur de métaux et système de rayons X).

Berne, le 20 décembre 2013